



COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES

*Vosges du Sud*

# *Vosges du Sud*



*Bulletin  
d'information*

N°2

## Le mot du président



Mes souhaits de bonne année, de bonne santé et de réussite dans vos divers projets vont à chacun(e) de vous avec une pensée particulière pour les plus démunis ou ceux qui souffrent de maladie, de solitude ou d'isolement.

Le temps des vœux me permet aussi de dresser le bilan de cette nouvelle Communauté de communes des Vosges du sud (CCVS) qui a soufflé,

il y a quelques jours, sa première bougie.

Tout d'abord sur la fiscalité. Ce fut le premier gros chantier de notre nouvelle collectivité, car il nous a fallu harmoniser les taux de nos 2 ex-collectivités (taxe d'habitation, taxes foncières et cotisation foncière des entreprises). Le mécanisme mis en œuvre consistant à ne pas augmenter la pression fiscale sur les foyers a parfaitement fonctionné.

Puis sur l'assainissement. Lors du dernier conseil communautaire de décembre, l'harmonisation de l'ensemble des tarifs sur l'assainissement collectif et autonome a été votée. Concernant la redevance de l'assainissement collectif, ce sera l'objet des réunions programmées en 2018. Le règlement commun du service d'assainissement non collectif (SPANC) a également été acté. Il sera communiqué aux foyers concernés dans les prochaines semaines et sera également disponible sur le site internet de la CCVS.

J'en profite pour saluer ici le travail préparatoire effectué par les services ainsi que l'implication des élus de cette commission au moment des choix cruciaux qu'il a fallu opérer.

Puis sur les ordures ménagères. Lors de ce même conseil communautaire, l'harmonisation de la tarification de cette redevance a été votée. Le principe qui a régi le travail de cette commission a été celui du pollueur-payeur ! L'impact sur votre facture devrait être là aussi négligeable.

Puis sur l'urbanisme. De nombreuses réunions d'acculturation ont permis de progresser dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Ces travaux se poursuivront encore en 2018, afin qu'un seul document d'urbanisme, le PLUi, voit le jour fin 2019.

Sachez que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la CCVS s'est dotée d'un service urbanisme. Ainsi, vos demandes liées aux documents d'urbanisme (certificat d'urbanisme, la déclaration préalable, le permis de construire...) déposées en mairie seront examinées puis traitées par ce nouveau service.

Puis sur la culture. Avec l'ouverture de l'espace La Savoureuse, la médiathèque de Giromagny dispose maintenant d'un nouvel et bel écrin qu'il conviendra de faire vivre. Dans ce bâtiment, vous y trouverez également le théâtre du Pilier ainsi que le centre socioculturel la Haute Savoureuse. Ce nouvel espace dont l'ouverture était très attendue après de (très) nombreuses années de travaux va enfin pouvoir rayonner sur l'ensemble de notre territoire communautaire.

Puis sur la communication. Quelques modifications sont déjà perceptibles sur le site internet de la CCVS et ce n'est pas fini. Notre nouveau logo est désormais apposé sur l'ensemble de nos véhicules communautaires et la signalétique sur le siège de Giromagny ainsi que sur l'antenne d'Etueffont a été installée. Là aussi, d'autres poses de panneaux signalétiques suivront.

Enfin sur le personnel. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, un nouvel organigramme a été mis en place, car il nous appartient de gérer un effectif constitué d'environ 90 personnes (soit 50 en équivalents temps pleins). Le personnel a donc trouvé ses marques, afin de vous fournir un service public de qualité. Là aussi, je tiens à les remercier pour leur patience et leur faculté d'adaptation.

Comme vous pouvez le constater, l'année 2017 a été une année très riche et la lecture de ce bulletin viendra encore approfondir et éclairer mes propos.

2018 verra entre autres la réalisation d'un schéma directeur concernant l'assainissement : notre vision de la CCVS en matière de réseau d'assainissement sera ainsi complète. La piste cyclable reliant Sermamagny à Giromagny pourra aboutir, car nous avons inscrit 78 000 € (hors subvention) à notre budget, afin que les travaux de restauration de la continuité écologique du ruisseau la Siotte au niveau de la station d'épuration de Giromagny puissent être réalisés. 2018 à ne pas en douter sera encore une année riche, car il nous faudra encore continuer d'harmoniser, de rationaliser, d'optimiser, de mutualiser et de surveiller le bon emploi de nos deniers publics en cette période de réfaction de nos budgets. Vous pouvez compter sur mon engagement !

Je vous réitère en mon nom et au nom du conseil communautaire mes meilleurs vœux pour 2018.

Bien à vous.  
Jean-Luc Anderhueber  
Président de la CCVS

## Sommaire

P3 LES SERVICES

P4 URBANISME

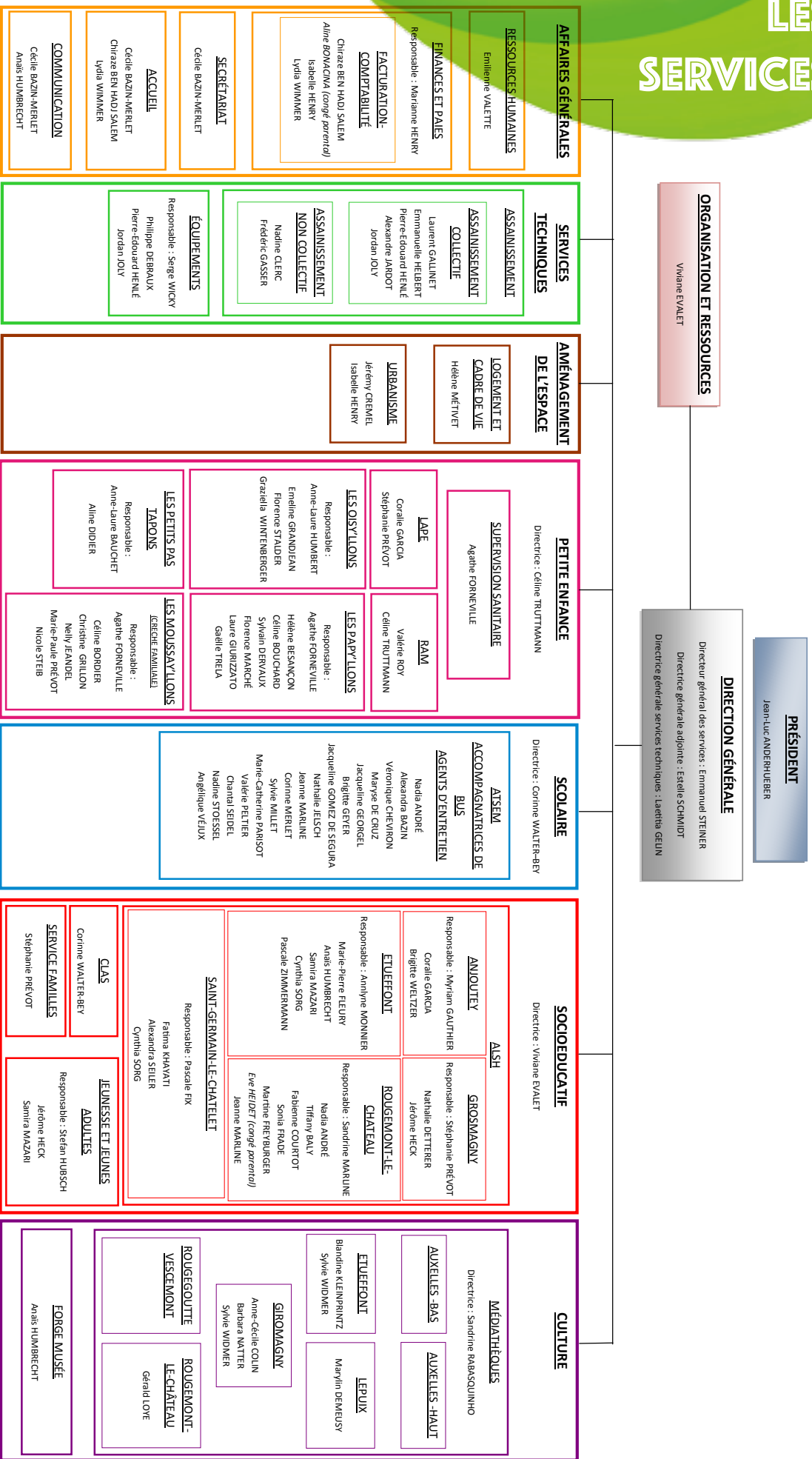
P8 ASSAINISSEMENT

P9 ESPACE LA SAVOUREUSE

P13 SERVICES À LA POPULATION

P15 ACTUALITÉS

# LES SERVICES



Organigramme mis à jour au 1er janvier 2018.

N.B : Cet organigramme ne fait pas figurer les agents mis à disposition de la CCVS, ni les bénévoles.



▶ contact@ccvosgesdusud.fr  
▶ www.ccvosgesdusud.fr

▶ Siège Giromagny : 03 84 27 15 98  
▶ Site Etueffont : 03 84 54 70 80



## Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Qu'est-ce que c'est ?

Le PLUi est un document d'urbanisme qui à l'échelle de la communauté de communes établit le projet global d'urbanisme et d'aménagement respectueux de l'environnement fixant les règles d'utilisation du sol, sur les 22 communes.

Ce projet repose sur une analyse du fonctionnement, de l'organisation du territoire et de ses relations avec les territoires voisins. Cette analyse touche le quotidien des habitants de la CCVS : se loger, se déplacer, travailler, faire ses courses, profiter des paysages et des milieux naturels, se cultiver, faire du sport...

Elaborer un PLUi, c'est s'interroger sur le territoire et son développement souhaité pour les 10 ou 15 prochaines années afin de bâtir un projet cohérent au sein duquel chaque commune conserve ses spécificités.

La CCVS engagée dans l'élaboration du PLUi

Le 12 avril 2017, la CCVS prescrit l'élaboration d'un PLUi à l'échelle des 22 communes. Une délibération est prise fixant les objectifs et les modalités de concertation.

Pour mener à bien l'élaboration du PLUi, la collectivité s'engage dans un processus de gouvernance, par la création d'un Comité de Pilotage (COPI) présidé par M.Hunold (vice-président de la CCVS en charge de l'Aménagement de l'espace) et composé de deux élus par communes.

Le contenu du PLUi

Le code de l'urbanisme encadre le contenu du PLUi.

Le document réalisé sera « arrêté » par délibération et sera suivi d'une enquête publique avant son adoption finale.

Une réflexion collective

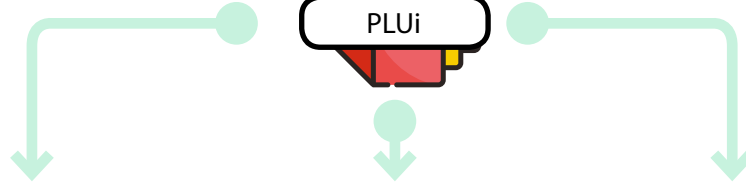
La CCVS travaille en collaboration étroite avec les services de l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort.

Le Comité de Pilotage se réunit régulièrement avec le bureau d'étude, les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT), le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) et plus largement avec les organismes consultés au titre du code de l'urbanisme (Etat, Région, Département, Chambres consulaires, SMTC, SCoT).

Afin de co-construire le projet, des réunions de réflexion sur des thèmes spécifiques ont été mises en place tout au long de l'année 2017, ouvertes aux élus des 22 communes et à des acteurs socio-professionnels locaux.

Des réunions publiques sont prévues sur 2018 pour présenter le résultat de ce travail collectif.

En parallèle, des rencontres avec les conseils municipaux sont programmées pour recueillir les attentes et échanger sur les spécificités communales.



## Présentation du rapport 1

Diagnostic = état des lieux du territoire sur la base d'études, d'investigations, de terrain, ...

- > Contexte socio-économique
- > Contexte urbain
- > Etat initial de l'environnement

Synthèse des atouts, contraintes, enjeux

Justification des choix retenus = sélection argumentée d'une stratégie de développement pour le territoire et explication des choix de traduction réglementaire

Evaluation environnementale

## PADD 2

Projet d'Aménagement et de Développement Durable = expression d'un projet politique partagé pour le développement du territoire

- > Axes de développement et objectifs retenus
- > Cartographie schématique

Objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

## Traduction réglementaire 3

Zonage = sur la base du PADD, définition des espaces urbains, à urbaniser, agricoles et naturels

- > Zones constructibles, inconstructibles
- > Protections particulières
- > Secteurs concernés par une stratégie de maîtrise foncière
- > ...

Règlement = règles d'occupation de l'espace et de conditions de constructibilité

Orientations d'Aménagement et de Programmation (esquisse) des principes qualitatifs d'aménagement, d'un secteur clairement identifié.



## Création d'un service intercommunal du droit des sols

Depuis le 1er janvier 2018, l'Etat n'est plus en mesure d'apporter son soutien technique aux collectivités territoriales. Jusqu'à présent, les communes avaient la compétence en matière d'Application du Droit des Sols (ADS) et bénéficiaient d'une mise à disposition gratuite des services de l'Etat dans l'instruction de leurs dossiers en matière d'urbanisme.

Soucieuse de la qualité des services de ses communes membres, le conseil communautaire, a validé le 12 septembre 2017, la création d'un service commun d'instruction du droit des sols aux mêmes conditions de gratuité que les services de l'Etat. Pour les communes de Lamadeleine-Val-des-Anges et Petitefontaine n'ayant jamais été couvertes par un document d'urbanisme, l'instruction des autorisations d'urbanisme sur ces deux communes est toujours assurée par les services de la DDT.

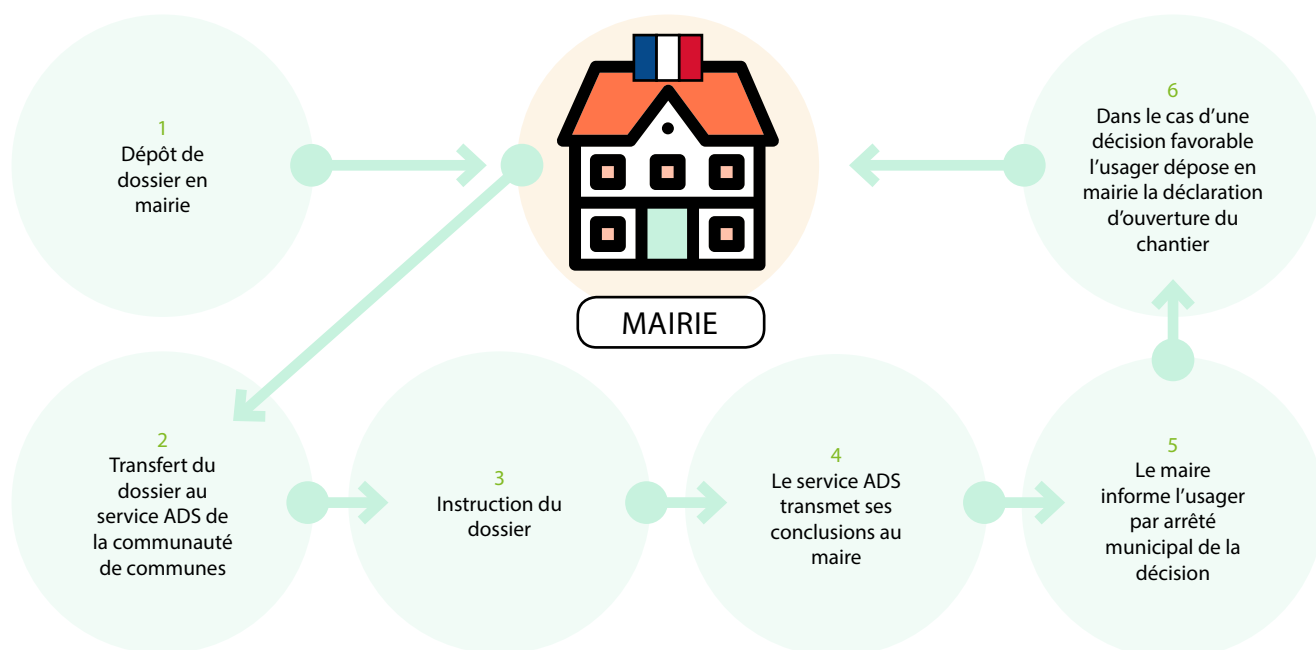
Toutes les demandes de permis de construire, d'aménagement, de démolition, de déclarations préalables, de certificats d'urbanisme, sont toujours déposées ou adressées en mairie de la commune dans laquelle les travaux sont envisagés.

Ces demandes sont transmises au service ADS qui procède, à l'instruction du dossier, depuis l'examen du caractère complet de celui-ci jusqu'à, la présentation du projet de décision.

Pour le demandeur rien ne change, il dépose sa demande en mairie et c'est cette dernière qui lui transmet l'autorisation.

Ce service est entièrement financé par la CCVS. Les mairies sont toujours au service des usagers pour donner des explications et informations.

### Les différentes étapes du permis de construire



Contact service

► Jérémie Crémel et Isabelle Henry : 03 84 54 72 54 / 03 84 54 72 56  
 ► jeremy.cremel@ccvosgesdusud.fr / isabelle.henry@ccvosgesdusud.fr

Diagnostic  
 Accessibilité  
 Développement  
 Centre Bourg  
 Encourager  
 Territoire  
 Aide  
 Mobilité  
 Service

*Pourquoi faire ?*

# Signature d'un contrat de ruralité avec la CCVS

Monsieur Hugues BESANCENOT, Préfet du Territoire de Belfort, a signé le 5 juillet 2017, un contrat de ruralité avec la Communauté de communes des Vosges du sud représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER et en présence notamment de Monsieur Florian BOUQUET, Président du Conseil départemental.

Ce contrat, qui porte sur la période 2017-2020, vise à coordonner les moyens et les acteurs institutionnels, économiques et associatifs afin d'accompagner la mise en œuvre de projets sur le territoire de la communauté. Il permettra d'accélérer la réalisation de projets concrets au service des habitants et des entreprises de notre territoire.

Celui-ci s'articule autour de six volets :

- l'accès aux services publics et aux soins ;
- la revitalisation des centres-bourgs ;
- l'attractivité du territoire ;
- les mobilités locales et l'accessibilité au territoire ;
- la transition écologique et énergétique ;
- la cohésion sociale.

Par la signature de ce contrat, l'État souhaite encourager la Communauté de communes des Vosges du sud à penser en termes de stratégie de développement du territoire en mettant en cohérence l'ensemble des projets locaux, en cours ou à venir. Ce contrat développe en effet une vision d'avenir pour notre nouvelle communauté de communes.



Revitalisation du centre-bourg : le premier commerce créé sur Giromagny dans le cadre de l'opération Ma Boutique à l'essai, soutenu par la CCVS et la ville de Giromagny.



Concept Altitude

La Communauté de communes des Vosges du sud et la ville de Giromagny ont lancé en décembre 2016 un concept unique en France, Ma boutique à l'essai, en adhérant à la Fédération des Boutiques à l'essai et en émettant un appel à candidature afin de soutenir le développement du commerce de proximité dans les centres villes.

Le principe est simple : soutenir un porteur de projet qui souhaite tester son concept en lui permettant de louer à moindre coût un local identifié, durant une

période définie avec le propriétaire et de bénéficier de conseils de professionnels tels que la Chambre de Commerce et de l'Industrie, la Chambre des Métiers ou encore Franche-Comté Active.

Conseils et accompagnement, prêt d'honneur à taux 0%, bail de courte durée, loyer à prix réduits, soutien à la communication... à l'issue, la boutique, en fonction de son chiffre d'affaires, est pérennisée ou non. Lancé à Noyon, en Normandie, en 2013, ce concept a été étendu à une vingtaine de lieux en France.

Le premier à avoir bénéficié de ce concept sur la commune de Giromagny a été Samuel Kaufmann et son commerce Concept Altitude, créé en juin 2017. Son commerce, situé dans le complexe hôtelier du Paradis des Loups, propose aujourd'hui un large choix de vêtements techniques et de chaussures pour la randonnée, d'équipements hivernaux (skis, raquettes...), de Longboard et Cruiser, BMX ou encore trottinettes Freestyle. Une collection de vêtements urbains de loisirs complète l'offre.

Après presque 6 mois d'essai concluant, Samuel Kaufmann poursuit son activité.

Vous avez l'idée d'ouvrir une boutique mais vous hésitez ? Ma boutique à l'essai devrait vous intéresser.

Renseignez-vous auprès d'Hélène Métivet, chargée de missions revitalisation centre-bourg à la Communauté de communes.

Tél : 03 84 27 62 15

helene.metivet@ccvosgesdusud.fr

## Assainissement non-collectif

### Qu'est-ce-que le SPANC ?

Le SPANC, c'est le Service Public d'Assainissement Non Collectif. Il est assuré par la Communauté de communes des Vosges du sud qui est compétente en matière d'assainissement pour effectuer les missions obligatoires de service public et concerne toutes les habitations qui ne sont pas raccordées à un réseau public d'assainissement des eaux usées.

### Quelles sont ses missions ?

- le contrôle de conception et d'implantation dans le cadre de constructions neuves (permis de construire) ou lors de la réhabilitation de filières existantes,
- le contrôle de la réalisation des projets des installations neuves ou réhabilitées,
- le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien : il est réalisé sur une fréquence de 6 ans et consiste en un état des lieux complet des installations d'assainissement et de leur entretien (fonctionnement, accessibilité et état de dégradation des dispositifs, aménagement du terrain au niveau des dispositifs, écoulement des eaux usées, conception de la ventilation, existence ou non de pollution, d'atteinte à la salubrité publique ou à la sécurité, fréquence et mode d'entretien (vidange, nettoyage...). Il permet de statuer sur la conformité de l'installation,
- le contrôle de conformité lors d'une vente.

### Quel est son mode de financement ?

La loi sur l'eau de 2006 oblige les SPANC à avoir un financement propre et autonome. Le service est financièrement géré comme un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC) et doit trouver son équilibre budgétaire dans la participation financière de l'utilisateur ce qui donne lieu à la perception de redevances.

Selon la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes des Vosges du sud en date du 19/12/2017, les tarifs applicables sur le périmètre de la CCVS sont les suivants :

- contrôle de conception (nouvelles installations)  
130 € HT

- contrôle de réalisation (nouvelles installations)  
110 € HT
- contrôle notarial (lors des ventes)  
150 € HT
- redevance annuelle de service  
60 € HT / an / filière

### Quand les redevances sont-elles facturées aux usagers ?

- contrôle de conception : lors de l'instruction du permis de construire ou de la demande d'installation d'une filière réhabilitée,
- contrôle de réalisation : dès que le contrôle sur le terrain a été réalisé par l'agent du SPANC,
- contrôle notarial : dès que le contrôle sur le terrain a été réalisé par l'agent du SPANC (la redevance est facturée à la personne, physique ou morale, ayant établie la demande de contrôle),
- redevance annuelle de service : les usagers du SPANC sont contrôlés périodiquement à fréquence déterminée par le service et sont à ce titre assujettis à la redevance annuelle d'assainissement. En 2018, cette redevance sera demandée par semestre. Le parc existant étant d'environ 1200 installations, 600 installations réparties par communes seront facturées lors du 1er semestre de 2018 et le reste facturé sur le second semestre de l'année.

Pour toute question n'hésitez pas à contacter vos agents du SPANC :

frederic.gasser@ccvosgesdusud.fr  
nadine.clerc@ccvosgesdusud.fr



Retrouver l'ensemble des services assainissements (collectif et SPANC) au siège de la CCVS, à Giromagny :

- ▶ Assainissement collectif : 03 84 26 58 66 / 03 84 27 01 40
- ▶ Assainissement non collectif : 03 84 26 54 97 / 03 84 27 17 27



## Espace La Savoureuse



### Architecture

À des équipements jadis juxtaposés, le théâtre, le centre socioculturel et la médiathèque est substitué un nouvel espace avec une seule entrée où tous les publics se rencontreront.

Construit sur deux niveaux, le nouveau bâtiment entoure le théâtre existant pour en faire le centre de gravité de la nouvelle composition. Le Théâtre et la médiathèque apportent avec eux leur valeur ajoutée culturelle. Le centre apporte, lui, le potentiel d'un nouveau public et d'activités nouvelles. L'image du théâtre est renouvelée et amplifiée.

### Principe de construction

Le principe de construction retenu est mixte : béton et bois. Le principe poteaux/dalles permet de créer de grands espaces et une bonne adaptation du bâtiment dans le temps pour tenir compte des modifications programmatiques. Les façades/enveloppes sont des parois bois-verrières avec une isolation en continuité. Une double peau en métal déployé protège les façades du soleil l'été et le laisse pénétrer en période d'hiver. L'espace intermédiaire de cette double façade crée des terrasses qui protègent des intempéries et assurent les sorties de secours.

Le toit est végétalisé.

La distribution des locaux répond à trois objectifs : simplification de fonctionnement, recherche d'une forte compacité, volonté de rendre clairement lisibles pour le public les différentes entités du programme.

### Composition du bâtiment

Le rez-de-chaussée

Très compact, le bâtiment s'organise à partir d'un centre, le hall/parvis. Il joue le rôle d'une place.

Il est lieu d'accueil, de passage mais aussi de détente et d'échange.

Situé en rez-de-chaussée, le centre de loisirs pour les enfants possède une salle de restauration à l'ouest et des salles d'activités au sud. Le préau sert d'espace tampon entre les locaux et la cour.

La salle d'activités sportives, est située sur la façade est, rue des casernes. Elle est dotée d'un mur d'escalade. L'espace jeunes contigu possède un accès direct à la salle. Une cour commune sécurisée permet des jeux extérieurs. L'espace administration, en position centrale, facilite les relations entre le public et le centre socioculturel dont le bureau d'accueil ouvert sur le hall est immédiatement perçu par le visiteur. Le théâtre est au cœur du nouveau dispositif.

L'étage

Située à l'étage, la médiathèque est conçue comme un seul espace fluide et « transparent ».

Sa position dans le bâtiment, proche du théâtre, dans un site fréquenté par tous les publics est un véritable atout pour le développement de la lecture et de l'accès aux médias. Le « bar à toasts » installé en mezzanine est le lieu de respiration. En prolongement de la médiathèque il sert de lieu d'attente ou de discussion. Pour le théâtre c'est le lieu des entr'actes ou des après spectacles. Il peut être également lieu d'exposition ou d'animation.

Le secteur d'animation avec ses nombreuses salles d'activités est lié au bar à toast par une passerelle qui surplombe le hall. Elle procure une visibilité transversale et verticale du bâtiment mais aussi des visiteurs. La proximité de la médiathèque et de l'espace détente, est l'occasion d'échanges, de rencontres entre les deux entités.

### Approche environnementale

Idéalement orienté, inscrit dans un quadrilatère de 52 m par 46 m, pour une emprise au sol de 2400 m<sup>2</sup> théâtre compris, le bâtiment est un bâtiment basse consommation (BBC), construit suivant la démarche HQE (haute qualité environnementale) qui limite à court et à long terme l'impact de la construction sur l'environnement. Il est chauffé par géothermie, utilise de l'eau chauffée par le soleil et est doté d'un système de récupération d'eau de pluie, donc de deux circuits d'eau. La forte compacité du bâtiment et sa situation sont une démonstration des principes bioclimatiques de base. Les deux façades principales qui éclairent la plupart des locaux sont orientées Sud/Sud Est. La façade d'entrée est parfaitement

dégagée, la façade Sud/Sud-Ouest est protégée l'été par les arbres du parc du Paradis des Loups et ensoleillée l'hiver lorsque les arbres ont perdu leurs feuilles. La façade nord dévolue aux fonctions techniques (livraisons, locaux techniques, accès du personnel) sert d'espace tampon. Toutes les options ont été prises pour que ce bâtiment soit un bâtiment BBC : isolation, étanchéité à l'air, chauffage : deux pompes à chaleur reliées à 22 sondes verticales de 100m de profondeur. Subsiste une chaudière gaz pour les pics de froid ou les demandes rapides de chauffage.

## Liens entre architecture et fonctionnement

Le lieu est tel que les différents partenaires l'avaient pensé autour de la communauté de communes et de ses élus avec le programmiste Jean-Michel Jacotey : le Théâtre du Pilier, le centre socioculturel, l'Etat à plusieurs niveaux : la DRAC, (service lecture et service culturel), la DDCSPP (jeunesse et sports), l'Architecte des Bâtiments de France, les Utilisateurs, le Département, (la Médiathèque Départementale, la PMI) le Comité de Massif des Vosges (liaison avec le tourisme et le Paradis des Loups), la Caisse d'Allocations familiales, l'Ademe, le Conseil Régional (contrat de pays via le SMAU et effilogis). En fin d'études de programmation, il avait été lancé : « En fait, l'idéal serait de construire autour du théâtre ». Les architectes Michel Malcotti et Thierry Gheza, sans connaître ces orientations l'ont proposé. Ils ont été retenus.

L'Espace La Savoureuse dans son architecture respecte et accompagne la démarche culturelle entreprise : brassage des activités et des personnes. Le sport, le socioculturel, le culturel pourront mutualiser des espaces, se rencontrer, tisser des liens, élaborer des projets communs, se parler, échanger.

## Épilogue d'une construction

S'il est une personne que nous souhaitons remercier plus particulièrement, au nom de la communauté de communes, c'est un homme qui a cru en ce projet à ses débuts, qui n'a pas versé une grosse subvention, mais qui a relayé nos informations auprès de nos partenaires, qui a formidablement aidé au montage des dossiers, qui s'est inquiété des différentes étapes, c'est le sénateur Jean-Pierre Chevènement.

Les élus départementaux, régionaux et nationaux ont, à sa suite, accompagné ce projet. Un grand merci à eux.

A l'heure où sont écrites ces lignes, le théâtre est dans ses murs, la médiathèque emménage et le centre socioculturel va intégrer progressivement les locaux à partir du 4 décembre 2017.

# Centre socioculturel

Le Centre Socioculturel La Haute Savoureuse est une association loi 1901 ouverte à tous à partir de l'âge de trois ans.

Toute l'année, les activités proposées sont nombreuses et variées. Le sport y est largement diffusé : aikido, badminton, escrime, judo, tir à l'arc, danse, hip-hop, volley, randonnée... mais pas seulement ! Les activités culturelles et artistiques ne sont pas oubliées : couture, informatique, tricot, vannerie, échecs, peinture sur porcelaine, anglais, théâtre amateur...

A chaque période de vacances (sauf celles de Noël) ainsi que tous les mercredis, les accueils de loisirs pour les enfants à partir de 3 ans sont organisés. Le centre assure aussi les accueils de loisirs périscolaires pour les enfants scolarisés à Giromagny.

Des actions ciblées vers le public « ado » sont programmées avec les jeunes : des sorties et découvertes, des chantiers de jeunes, un atelier d'écriture et d'interprétation de chansons...

Des activités spécifiques se déroulent aussi tout au long de l'année : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, Point Information Jeunesse, Espace Numérique, club des cœurs d'or, séjour pour les familles, ateliers cuisine...

Les partenariats avec les autres structures locales y sont très développés : carnaval, octobre rose, fête médiévale, ateliers autour des spectacles proposés par la Compagnie du Pilier, projet avec la médiathèque intercommunale.

Le centre socioculturel la Haute Savoureuse peut également apporter une aide aux associations locales qui en font la demande et soutenir les habitants qui voudraient animer une nouvelle activité, en lien avec les valeurs de l'éducation populaire.

Pour en savoir plus :

Une plaquette d'activité distribuée dans les boîtes aux lettres en septembre (ou disponible sur simple demande)

[www.csc-hautesavoureuse.fr](http://www.csc-hautesavoureuse.fr)

Tél. 03 84 29 03 90

[csgiro@wanadoo.fr](mailto:csgiro@wanadoo.fr)





Du Club de la nouvelle vague...  
...à l'Espace la Savoureuse

## Un peu d'histoire

### Fin de l'année 1958...

Quelques Giromagniens se retrouvent régulièrement pour animer la vie de leur village : on fête carnaval, le retour des Brimbelles, Noël...

Un temps de loisirs - la semaine des quatre jeudis - permet aux enfants de se retrouver hors temps scolaire. Pour les adolescents : ciné-club, chants, danses, repas en commun, discussions et débats...

Les premiers statuts du « club de la nouvelle vague » sont déposés. La mairie prête un local de 200 m<sup>2</sup> et chacun apporte son temps libre, ses compétences et même son argent personnel pour améliorer le local. On ne parle pas encore de cagnotte participative, mais l'idée est déjà là.

En octobre 1964, les statuts sont modifiés. L'association devient « centre culturel de Giromagny »... en toute modestie, comme l'a écrit dernièrement René Frick, son président fondateur.

Ce local est utilisé pendant 14 ans. Construit essentiellement en bois, il part en fumée à la fin de l'année 1973.

### De 1974 à 1980

400 m<sup>2</sup> dans l'une des anciennes casernes, propriété de la Ville de Giromagny, sont proposés aux membres du Conseil d'Administration. Cela permet de continuer l'Aventure.

Au fil des années, les activités se développent et il faut pousser les murs pour accueillir tout le monde. L'étage est inaccessible en l'état, mais grâce au travail des bénévoles et à l'aide de la mai-

rie, 600 m<sup>2</sup> supplémentaires sont agencés petit à petit.

Le vaste hall d'entrée accueille tour à tour, des tournois de ping-pong, des concours de belote, des salons de peinture et de sculpture. Les troupes de théâtre et les groupes de rock viennent brûler les planches de la petite scène.

Au bout du couloir borgne, la salle de sport est utilisée pour la danse, l'escrime, le judo...

Une bibliothèque, un labo photo, plusieurs salles d'activités (poterie, vannerie, informatique...) sont aménagées. La fréquentation des « centres aérés » monte en flèche.

### De 1980 à 1999

Le Conseil d'Administration obtient le premier agrément « centre social » délivré par la Caisse d'Allocations Familiales. Le Centre (comme l'appellent maintenant les habitants) devient alors « centre socioculturel de Giromagny » et embauche un premier animateur coordonnateur puis une secrétaire à temps partiel. Dans le même temps, l'association est habilitée pour l'accueil des objecteurs de conscience. On leur confie l'entretien du bâtiment et l'organisation du ciné dans le cadre du « circuit de la Trouée ». La bibliothèque devient municipale.

En septembre 1994, la mairie de Giromagny et le centre socioculturel enrichissent leur partenariat en signant une convention pour l'organisation de l'accueil périscolaire.

En 1996, le théâtre des 2 Sapins est construit, adossé au vieux bâtiment.

### De 2000 à 2010

Avec la création de la Communauté de communes la Haute

Savoureuse, le centre accède à une vocation intercommunale. Il s'appelle maintenant « centre socioculturel la Haute Savoureuse ». Le projet associatif dans lequel il confirme ses valeurs d'éducation populaire est validé par le conseil d'administration en juillet 2006.

La vieille carcasse témoin de tant de rires et d'émotions est fatiguée. Le toit prend l'eau, les courants d'air passent sous les fenêtres. La commission de sécurité commence à émettre des réserves.

À chaque Assemblée Générale, la question est posée par les habitants : « à quand un nouveau centre » ?

### De 2011 à 2017

En 2011, la Communauté de communes la Haute Savoureuse prend la décision de raser la vieille caserne et de reconstruire un nouveau lieu. Pour quelques années, avec l'aide de toutes les structures et de tous les villages environnants, le centre « s'éclate » sur les 80 km<sup>2</sup> de la Communauté de communes la Haute Savoureuse.

### En 2018

Le nouvel espace accueillera les activités de trois entités partenaires et complémentaires : le centre socioculturel, le théâtre géré par la compagnie du Pilier et la médiathèque intercommunale afin d'animer le nouveau territoire de la Communauté de communes des Vosges du sud, en lien avec les habitants.

Et l'association fêtera ses 60 printemps sous le regard bienveillant du vieux tilleul, témoin silencieux de cette belle aventure...



# Médiathèque

Médiathèque intercommunale de Giromagny  
Une médiathèque dédiée à ses usagers

Depuis le 8 janvier, l'équipe de la médiathèque intercommunale à Giromagny, vous accueille dans ses nouveaux locaux au 1<sup>er</sup> étage de l'Espace La Savoureuse.

Nouveau mobilier, nouveaux horaires, nouvelles offres... Sandrine, Anne Cécile, Barbara et Marylin vous invitent à passer du temps au cœur de cette nouvelle médiathèque, que vous soyez habitant ou touriste, lecteur ou non lecteur.

Rester plusieurs heures pour lire un livre, un magazine bien installé dans une chauffeuse ; boire un café en feuilletant le journal ; feuilleter des magazines numériques sur l'une des tablettes mises à disposition ; jouer à la PS4 ou à la Wii U ; vous installer pour papoter avec les autres lecteurs ou apporter votre repas et manger sur place le mercredi midi...

À vous de choisir comment occuper votre temps à la médiathèque !

Les plus pressés pourront se contenter d'emprunter jusqu'à 20 documents parmi les livres, magazines, CD et maximum 3 DVD et 1 jeu vidéo et de les rapporter au maximum 4 semaines plus tard.

À votre disposition dans cette nouvelle médiathèque 20 000 documents dont plus de 16 000 livres, 1 000 DVD, 2 000 CD, 30 abonnements de magazines et 50 jeux vidéo.

S'ajoutent à ces supports physiques des ressources numériques proposées gratuitement aux lecteurs en partenariat avec la médiathèque départementale : des films en ligne via « la médiathèque numérique », des magazines via « le kiosque » et des formations en ligne via « tout apprendre ».

Une carte unique et nominative, valable sur l'ensemble des 7 médiathèques vous permet d'emprunter sur l'ensemble de la communauté de communes.

Horaires des médiathèques :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Auxelles-Bas					16h30-18h		
Auxelles-Haut		16h-18h				14h30-15h30	
Etuefont		16h30-18h30	10h-12h 14h-17h		16h30-18h30		10h-12h (uniquement le 1 <sup>er</sup> du mois)
Giromagny	15h30-18h30	15h30-18h30	9h-17h		15h30-18h30	9h-12h	
Lepuix		15h-18h	14h30-17h30			14h30-17h30	
Rougegoutte-Vescemont	16h-19h		15h-19h			10h-12h	
Rougemont-le-Château		16h-18h	14h-17h		10h-12h	10h-12h	



Pour s'inscrire à la médiathèque, il suffit de compléter la fiche d'inscription dans l'une des 7 médiathèques du réseau.

Le service de portage à domicile est maintenu : si vous êtes momentanément ou non dans l'incapacité de vous déplacer pour choisir vos documents, un des membres de l'équipe peut venir chez vous pour apporter les documents de votre choix.

Et enfin, la médiathèque disposera de lieux propices aux animations : les spectacles, projections auront lieu dans le théâtre de l'Espace La Savoureuse. Des animations pour les petits groupes pourront avoir lieu à l'intérieur de la médiathèque : heure du conte, apéros lectures, soirées jeux vidéo, rencontres avec des auteurs, des conférenciers...

Chacun pourra faire des suggestions d'achats pour les collections, participer à des moments d'échanges autour des lectures, musiques ou films, intervenir pour partager ou exposer ses passions, ou toute autre suggestion... les équipes des médiathèques attendent avec impatience vos propositions et feront leur maximum pour ouvrir le lieu à vos idées.

## TARIFS

Moins de 18 ans .....	Gratuit
18-30 ans détenteurs de la carte « Avantages jeunes » sur présentation du coupon .....	Gratuit
Adultes résidant dans la CCVS .....	5 € par an
Adultes résidant hors CCVS .....	7 € par an
Remplacement d'une carte perdue .....	2 €

Portage à domicile possible

## Le service scolaire

Le point sur les rythmes scolaires sur le territoire de l'ex-CCPSV.

En juin 2017, le gouvernement a permis des modifications supplémentaires à l'organisation de la semaine scolaire.

Afin de ne pas précipiter les choses, nous avons préféré attendre la rentrée scolaire 2018 pour réfléchir à un changement de rythme et à ses conséquences (réorganisation des familles, temps de travail du personnel et adaptation au transport scolaire).

C'est pourquoi, dès le début de l'année scolaire 2017, pour ce qui concerne les écoles du territoire de l'ex-CCPSV, des temps de concertation sur les rythmes scolaires ont été mis en place. Tout d'abord avec les enseignants, puis dans le cadre des comités consultatifs « rythmes scolaires » et « enfance et jeunesse » réunissant des élus, des représentants de parents d'élèves, des enseignants et le personnel communautaire.

À l'issue de ces temps d'échanges, une enquête a été menée auprès des familles suggérant différentes propositions de rythmes tels que :

- une semaine de 4 jours et demi avec le mercredi ou le samedi matin,
- une semaine de 4 jours avec 6h de cours par jour,

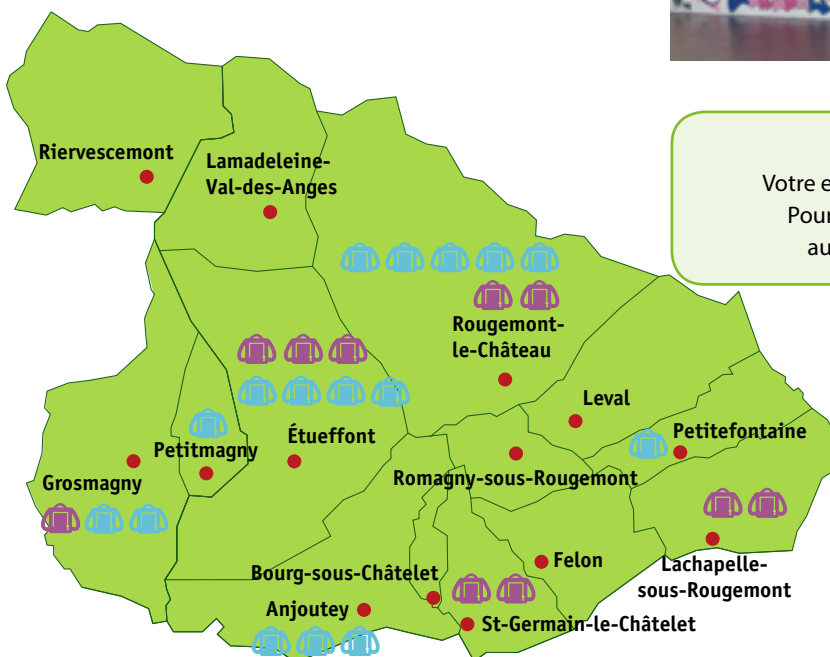
- une semaine de 4 jours avec 5h30 ou 5h45 de cours par jour, avec un raccourcissement des vacances estivales.

Le 21 novembre 2017, tous les conseils d'école se sont réunis à l'EISCAE, après la présentation des résultats et un moment d'échange ; l'organisation de la semaine choisie et votée pour la rentrée scolaire 2018 est la suivante : une semaine de 4 jours avec 6 heures de cours et 2 heures environ de pause méridienne. L'amplitude des demi-journées ainsi que les horaires ont dû être définis par école et par secteur scolaire pour répondre aux demandes des services départementaux de l'éducation nationale.

Ce changement de rythme aura des incidences organisationnelles humaines, techniques et financières. C'est pourquoi, tous les acteurs qui gravitent autour de l'enfant vont continuer à se réunir pour tenter d'améliorer la journée de celui-ci.



Votre enfant est né en 2015, pensez à l'inscrire.  
Pour cela, renseignez-vous, dès à présent,  
auprès de la mairie de votre domicile.



## Petite enfance

Le pôle Petite Enfance de la communauté de communes propose plusieurs types d'accueil sur différents sites pour les enfants de moins de 4 ans :

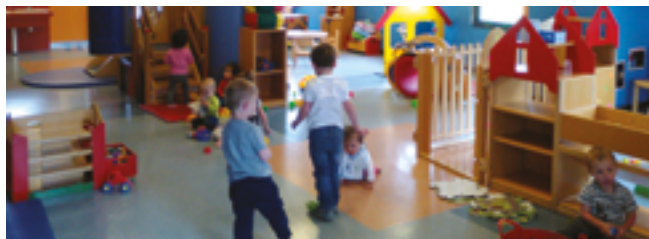
Les multi-accueils :

- une halte garderie à Etueffont (12 enfants)
- deux multi-accueils : les Papy'llons à Giromagny (20 enfants) et les Oisy'llons à Chauv (10 enfants)
- une crèche familiale au sein de laquelle travaillent 5 assistantes maternelles (15 enfants)

Les parents de jeunes enfants, âgés de 10 semaines et jusqu'à la veille de leurs 4 ans, peuvent indifféremment confier leur enfant à l'une ou l'autre de ces structures. Leur choix peut être déterminé en fonction de leur lieu d'habitation, de leur lieu de travail ou de leur besoin en termes d'amplitude horaire.

Les enfants sont accueillis par des professionnels formés qui garantissent le respect du rythme de chaque enfant et veillent au bien-être des tout-petits.

Si vous souhaitez plus d'informations, vous pouvez contacter Madame Céline Truttman, coordinatrice du pôle Petite Enfance - 03 84 54 70 80



### Le RAM

La communauté de communes gère également un Relais Assistantes Maternelles (RAM). Le RAM est un lieu d'informations, de rencontres et d'échanges au service des parents, des enfants, des assistantes maternelles agréées et des professionnels de la garde d'enfants à domicile.

Sur l'ensemble du territoire de la CCVS, nous comptons plus d'une centaine d'assistantes maternelles agréées pouvant accueillir chacune de 1 à 4 enfants à leur domicile.

Au RAM, les parents et les futurs parents peuvent recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil.

Le RAM apporte aux assistantes maternelles un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

### Le LAPE :

#### Lieu d'Accueil Parents-Enfants

Cet espace est ouvert aux enfants de la naissance à 6 ans, accompagnés de leur(s) parent(s) pour participer à des temps conviviaux de jeux et d'échanges. Les futurs parents sont également les bienvenus. Deux accueillantes formées à l'écoute sont présentes sur le site d'Etueffont, pour assurer l'accueil des familles les lundis et mercredis matins. Accueil libre et gratuit. La fréquentation du lieu d'accueil enfants-parents est basée sur le volontariat, le respect de l'anonymat et la confidentialité.

Participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par un échange avec d'autres parents ou avec des professionnels, tels sont les principaux objectifs de ces lieux.

En 2018, le nouvel Espace La Savoureuse accueillera une permanence du RAM, des ateliers éducatifs et un LAPE.

Pour un conseil, ou plus d'informations, vous pouvez dès à présent joindre la coordinatrice du pôle Petite Enfance au 03 84 54 70 80.

## Sorties Aînés

Le jeudi 23 novembre, un peu plus de 50 personnes, accompagnées de la référente familles et de l'animatrice de la Résidence Les Vergers, ont participé à la première sortie des aînés de notre nouvelle Communauté de communes des Vosges du sud.

La référente familles avait soigneusement préparé ce repas dansant à l'auberge de Diffenbach.

Le transport en bus a permis à chacun de profiter du paysage et d'admirer la ligne bleue des Vosges. Un repas de qualité nous a été servi, suivi d'une animation musicale invitant à quelques pas de danse tous ceux qui le souhaitaient.

Nous continuerons à organiser ces sorties et nous espérons que vous serez de plus en plus nombreux à y participer.



Quelques pas de danses avant la traditionnelle tarte aux myrtilles

## Opération Grand Site (OGS)



Ballon d'Alsace : 1<sup>er</sup> Grand Site de l'EST

L'Opération Grand Site est une démarche de développement durable proposée par l'État à des collectivités territoriales. Il s'agit d'un projet de territoire visant la mise en valeur d'un site de grande notoriété, de ses patrimoines et ses richesses (naturelles, culturelles et humaines), la préservation (voir la restauration) ainsi que la gestion du site, et enfin mieux accueillir les usagers et visiteurs.

L'opération Grand Site est une démarche préalable à une candidature au label Grand Site de France. Il s'agit de mettre en place un projet de territoire en concertation avec les différentes parties prenantes : communes, communautés de communes, acteurs sociaux professionnels et habitants et de le mener à bien.

La France compte 15 Grands Sites de France labellisés. Le Ballon d'Alsace est à ce jour le premier Grand Site en projet dans l'Est de la France.

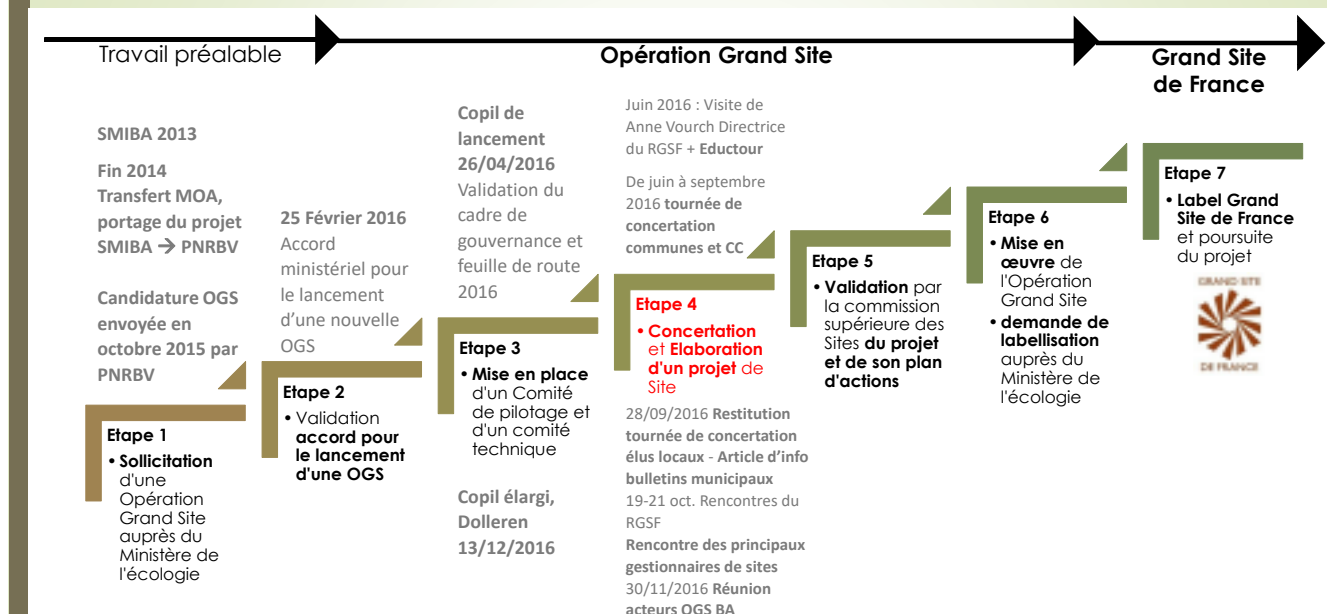
Les réflexions sur l'opportunité de mettre en œuvre une OGS sur le site classé du Ballon d'Alsace sont très anciennes, puisqu'antérieures mêmes au classement du Ballon d'Alsace en tant que site classé survenu en 1982.

Aujourd'hui, le périmètre de l'OGS est plus large que celui du sommet du Ballon et c'est pourquoi la démarche de labellisation, initialement portée par le Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA), a été confiée par l'Etat au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV). La politique OGS est également portée par les DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) qui sont garantes des objectifs et du cadrage de la démarche.

En quelques chiffres, l'OGS du Ballon d'Alsace représente donc un périmètre de 18 000 hectares, englobant notamment le site classé du Ballon d'Alsace ; le site classé de Rouge Gazon et la Planche des Belles filles. L'OGS englobe les deux sites classés ; celui du Ballon d'Alsace et celui du Rouge-Gazon et des Neufs-Bois, situés en continuité ils représentent environ 3500 ha.

Mais au-delà des sommets, l'OGS concerne également les vallées et englobe 22 communes réparties sur 4 départements et 2 régions.

### 2016 : année de lancement, concertation, association des différents acteurs et partenaires



# ACTUALITÉS

## Zones blanches en téléphonie mobile



Le 18 octobre 2017, le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique organisait la signature de la convention constitutive du groupement des commandes, dans le cadre de l'appel à projets zones blanches en matière de téléphonie mobile.

Cet appel à projets concerne 119 communes en France.

Dans le Territoire de Belfort, Villars le Sec et Rievescemont sont les deux communes qui ne sont pas encore desservies par la téléphonie mobile.

Soucieuse de la qualité de vie de ses habitants sur son territoire, la Communauté de communes des Vosges du sud s'est engagée dans cet appel à projets, pour offrir aux habitants de Rievescemont la possibilité d'accéder à ces services et le Président de la CCVS, Monsieur Jean-Luc Anderhueber, s'est présenté au Ministère, le 18 octobre dernier, pour signer la convention.

Au total, 37 communes, sur les 119 concernées, ont répondu à l'appel à projets.

Selon le calendrier prévisionnel de lancement du marché et de planification des phases de travaux, la fin des travaux serait programmée pour le 31/12/2018.

La communauté de communes tiendra informée régulièrement ses contribuables sur l'avancement des travaux, en cours d'année 2018.

## Où sortir ce soir, ce weekend, la semaine prochaine ?

Faites le plein d'animations dans les Vosges du sud. Découvrez les sorties et les loisirs sur les 22 communes de la CCVS, le site internet est régulièrement actualisé.  
[www.ccvosgesdusud.fr](http://www.ccvosgesdusud.fr)



## Optymo n°40

### le réseau intracommunautaire

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, une ligne expérimentale, Optymo N°40, permet de relier Auxelles-Bas à Etueffont. Cette ligne offre de nombreuses possibilités à la quasi-totalité des habitants des Vosges du Sud.

Les jeunes sont les premiers utilisateurs. Certains peuvent se rendre au collège, d'autres utilisent la ligne 40 pour rejoindre les correspondances à Giromagny ou Etueffont avec les lignes principales qui relient Belfort (lignes 20, 21 et 22).

Le temps d'un rendez-vous, de faire ses courses dans les zones commerciales, d'emprunter un livre dans une médiathèque intercommunale de la CCVS, d'aller à la piscine, de visiter la forge musée, de rendre visite à un ami, et pourquoi pas de se rendre au travail, les transports en communs peuvent aussi faciliter nos déplacements.

Économique, écologique et aussi pratique, le transport en commun offre une bonne alternative à notre mobilité géographique. **Utilisons davantage ce service, pour qu'il soit maintenu les années à venir.**

○ Relais Optymo

40 Auxelles-Bas

Auxelles-Bas	Auxelles-Bas
Auxelles-Haut	Auxelles-Haut
Bruyères	
Serrurerie	
Croix du Bois	
Thiers	Giromagny
Giromagny	
Rosemont	
Vescemont	Vescemont
Saint Georges	Rougegoutte
Reydel	
Fontenottes	Petitmagny
Rue de Giromagny	
Forge Musée	Etueffont

40 Etueffont

### Communauté de Communes Vosges du Sud

Allée de la Grande Prairie - BP 23 - 90200 Giromagny

Tél. 03 84 27 15 98 - fax 03 84 27 15 13

[www.ccvosgesdusud.fr](http://www.ccvosgesdusud.fr)

Président : Jean-Luc Anderhueber

Directeur : Emmanuel Steiner

Élue à la communication : Nathalie Castelein

Rédaction : Commission Communication

Photos : CCVS

Conception impression : SARL NJ Events Production

Montbéliard - 0621942935 - [contact@nj-events.com](mailto:contact@nj-events.com)

Dépôt légal : 1<sup>er</sup> trimestre 2018